

Association d'hébergement les Deux Rives À l'origine, un foyer pour les travailleurs migrants

Les racines de l'Association d'hébergement les Deux Rives remontent à 1968. À l'origine, ce devait être un foyer pour les travailleurs migrants. À diverses reprises durant son histoire, l'association a fait appel au CÉAS.

En 1968, la SA.HLM de Laval achevait la construction, dans le quartier des Pommerais, d'un grand collectif à trois étages, destiné à devenir un foyer pour les travailleurs migrants et leur famille. Ce sont les entreprises lavalloises, à l'origine, qui ont demandé cette réalisation. Cependant, les promoteurs du projet ont dû rechercher une autre formule d'utilisation des locaux que celle prévue initialement. C'est ainsi que la municipalité s'est intéressée au problème. Le centre accueillait tout travailleur, et non plus seulement des travailleurs immigrés. L'idée est alors lancée d'une association ayant pour objet de prendre en charge les locaux construits, puis de gérer et d'administrer un centre d'hébergement de travailleurs.

Le 5 novembre 1968, le maire, le Dr Le Basser, organise une réunion à laquelle participent des représentants du conseil municipal, de l'Union des syndicats patronaux du bâtiment, de différents établissements industriels de Laval, ainsi que le président et le directeur de la SA.HLM, propriétaire des bâtiments.

Au cours de cette réunion, est créée l'« Association lavalloise du centre d'hébergement des Pommerais » qui s'est donné pour mission « *de gérer et d'administrer un centre d'hébergement (...) pour travailleurs majeurs isolés, des deux sexes, ayant leur lieu de travail dans le district de Laval, et éventuellement de promouvoir dans le cadre de ce centre, toutes activités susceptibles de favoriser l'amélioration de leurs conditions de vie* ».

L'association est présidée par le Dr Raoux, adjoint au maire. Le conseil d'administration comprend des délégués du conseil municipal, des délégués de l'Union des industriels et de l'Union des syndicats patronaux du bâtiment, des représentants de l'Association pour la promotion des Foyers de jeunes travailleurs, un représentant de l'association Sans Frontière et différentes personnalités intéressées par le problème du logement des travailleurs.



Le bâtiment édifié aux Pommerais comporte trente-deux logements, ré-

partis en quatre cages d'escalier. Chaque logement comprend notamment trois ou quatre chambres individuelles à un lit et une chambre à deux lits. Comme il ne s'agit plus d'accueillir des familles mais des travailleurs isolés, la première tâche de l'association est de reconditionner l'occupation de ces logements, c'est-à-dire de meubler les chambres individuelles et d'aménager les installations collectives (salle d'eau et cuisine). Les travailleurs, qui doivent être majeurs et célibataires, seront logés soit dans une chambre individuelle, soit dans une chambre à deux lits.

Finalement, le centre est inauguré par le préfet Bourgin le 10 mars 1969. Après un démarrage un peu difficile, dû au manque d'information dans le milieu des travailleurs, le centre a rapidement fait le plein. En septembre 1969, tous les lits sont occupés. Début 1970, l'effectif des travailleurs résidant au centre comprend 55 % de Français et 45 % d'étrangers. Le loyer est de 120 F par mois pour une chambre individuelle et de 75 F pour une chambre à deux lits. Cependant, le prix des loyers pour les étrangers est uniformisé à 104 F par mois. Certaines entreprises ont pris d'elles-mêmes en charge le règlement des loyers de leur personnel.

Un directeur (Joseph Soufflet), recruté dès 1969, assure l'accueil et la gestion du centre, mais peut également aider les travailleurs à résoudre leurs différents problèmes. Et « *sur le plan moral* », comme le précise le Dr Raoux dans le *Bulletin officiel municipal* (n° 5 du 1^{er} trimestre 1970), le directeur du centre assure une liaison constante avec le centre socioculturel du quartier, de manière « *à leur assurer des distractions* »... « *Ils peuvent ainsi, ajoute-t-il, meubler leurs soirées et leurs loisirs par des réunions, soirées de variétés, sauteries, séances de ciné-club, et par la télévision. Ils ont aussi la possibilité de pratiquer les sports de leur choix sur les terrains situés à proximité* ».

Par ailleurs, avec le concours de l'association Sans Frontière, des cours d'alphabétisation sont organisés au centre pour les travailleurs étrangers qui veulent apprendre le français. Début 1970, une soixantaine d'entre eux (Algériens, Marocains, Tunisiens, Portugais) suivent régulièrement ces cours donnés par des personnes bénévoles. Bref, comme l'écrit le Dr Raoux, cette réalisation répond à un besoin certain. Elle s'inscrit notamment « dans le cadre de l'industrialisation de la ville ».

Projet d'une nouvelle construction dès 1985

L'association se développe progressivement. En 1977-1978, c'est l'ouverture du foyer du Gué-d'Orger. En 1984, elle crée l'association Récupération Opération Coup de main (ROC) qui deviendra l'association intermédiaire La Place. Dès 1985, l'association envisage la création d'une nouvelle structure pour remplacer le centre des Pommeraies. L'implantation devait se faire boulevard des Trappistines, sur un terrain de la ville, mais le projet est abandonné suite aux réactions des habitants du quartier.

En 1987, Henri Durand prend la direction, la présidence étant assurée depuis 1983 par Georges Minzière, adjoint au maire chargé de la vie de quartier. L'association se lance alors dans la diversification de son offre de logements. Elle gère un premier logement « en structure éclatée » dans le quartier des Fourches. Deux ans plus tard, l'association met en service six logements, toujours « en structure éclatée », rue de Chapelle...

1987 marque également un premier partenariat avec le CÉAS. Celui-ci coordonne un groupe technique inter-institutionnel chargé d'élaborer une série de propositions pour assurer l'accompagnement des résidents en difficulté sociale. La « commande » du conseil d'administration se réfère au rapport d'activité de 1984, lequel montre que le public accueilli n'est plus le même et que les missions changent :

« Est-il nécessaire de rappeler que lorsque nous accueillions les premiers travailleurs immigrés au centre d'hébergement, le conseil d'administration de l'époque nous donnait avant tout pour mission de loger une main d'œuvre active et qui était censée être autonome dans tous les domaines.

Le rôle principal qui nous était reconnu était surtout d'apprendre aux immigrés à utiliser correctement les équipements mis à leur disposition. C'était déjà nous reconnaître un certain rôle social, si minime soit-il. Encore fallait-il pour obtenir des résultats, se faire admettre et comprendre par ces immigrés ! Ensuite, dans une première étape, nous avons essayé de les représenter et de les aider avec l'embauche d'un animateur [1972].

Aujourd'hui, dans leur grande majorité, ils sont devenus autonomes, se sont installés en ville, ont appris à parler notre langue et souvent à l'écrire. Ils se sont organisés en association culturelle ou sportive et se sont intégrés avec plus ou moins de réussite, dans notre société.

Parallèlement à cet accueil des immigrés, nous avons été amenés à recevoir d'autres catégories sociales ayant plus de 25 ans, sortant d'hôpital, de prison, migrants d'origine rurale, à la recherche d'un emploi,

etc., sans oublier tous ceux qui, depuis, ont été exclus ou marginalisés par la crise économique et sociale que nous vivons depuis plusieurs années.

Nous sommes de plus en plus sollicités pour accueillir, soit des couples de jeunes, installés provisoirement chez leurs parents, ou alors des hommes ou des femmes séparés ou divorcés. Tous ces adultes qui ont rejeté ou été rejetés de la cellule familiale sont de plus en plus nombreux à demander refuge dans nos foyers (...).

Nous sommes très sollicités pour l'accueil des hommes en rupture de couple. En règle générale, ils sont dans une situation moins précaire que les femmes car les enfants sont presque toujours confiés à la mère. Cette rupture est souvent mal vécue et nous sommes amenés à intervenir en soutien auprès des intéressés. Il arrive que cette situation provoque une perte d'identité sociale, alors les intéressés se retrouvent sans emploi et avec ou pas de ressources.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les interventions nécessaires dans certains cas, mais il est évident que le travail social qui nous incombe est assez différent de celui que nous avons à effectuer il y a quinze ans. Toutefois, nous sommes restés avec le même objectif : ne pas transformer nos foyers en ghetto pour telle ou telle catégorie sociale de la même manière que nous avons refusé le ghetto pour les immigrés ».

Ainsi, le 5 juin 1987, le CÉAS constitue un groupe technique chargé de réfléchir en vue d'une coordination de suivi social des personnes hébergées dans les deux centres (Gué-d'Orger et Pommeraies). Le président, Georges Minzière, rappelle que le fonctionnement n'est alors satisfaisant pour personne :

« Ni pour les résidents qui ont beaucoup de difficultés à trouver des logements HLM et donc à quitter les centres ;

Ni pour l'équipe des centres qui doit faire face à des personnes réclamant de plus en plus d'appui, de soutien et de suivi ;

Ni pour les partenaires sociaux qui devant l'augmentation des personnes en grande difficulté aimeraient disposer de structures adaptées ;

Ni pour les travailleurs à la recherche de logement à titre temporaire qui en raison de l'encombrement des centres ne peuvent être accueillis ;

Ni pour l'association gestionnaire qui a de plus en plus de difficultés à faire face à des résidents non solvables ».

La démarche envisagée prévoit une analyse des caractéristiques des personnes hébergées. Les partenaires s'engagent à faire le point sur la place des centres d'hébergement dans le dispositif de réponses sociales d'urgence. Enfin, en lien avec la Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales (DDASS), il est convenu que l'association établisse un dossier de demande de création de quinze lits de CHRS.

Ainsi, en 1988, l'association obtient une convention CHRS pour un poste d'éducateur d'insertion assurant quinze accompagnements (une première démarche présentée en 1983 portait sur deux postes). Par ailleurs, l'association modifie ses statuts pour s'adapter à ce nouvel environnement. L'objet vise toujours les « tra-

vailleurs majeurs isolés, des deux sexes, ayant leur lieu de travail dans le district de Laval ». La mission est toujours de « *promouvoir toutes activités susceptibles de favoriser l'amélioration de leurs conditions de vie* », mais on y ajoute : « *et éventuellement leur réinsertion sociale* ».

La « dé-municipalisation »

Selon ses statuts, l'association, qui est devenue, Association lavalloise des centres d'hébergement, est administrée par un conseil d'administration de vingt-et-un membres, dont onze (soit la majorité) sont désignés par la municipalité de Laval. Au début des années quatre-vingt-dix, la subvention municipale est de 300 000 F. En 1989, Paul Deshaies (conseiller municipal) a succédé à Georges Minzière comme président. En 1994, Henri Durand est en préretraite progressive et l'association recrute un secrétaire général, Jean-Yves Breton. L'année suivante, la vie politique locale est marquée par un changement de majorité.

En amont, en 1993, l'association fait une nouvelle fois appel au CÉAS pour l'aider à élaborer un nouveau projet

associatif. Au terme de ce travail, il apparaît opportun de « *rééquilibrer les représentations au conseil d'administration en laissant à la ville de Laval une place privilégiée en tant que membre fondateur* », mais « *en permettant à d'autres acteurs, personnes physiques ou morales, d'avoir une part prépondérante dans les destinées de l'association* » (courrier du président aux adhérents, 30 mars 1995).

La ville de Laval devient statutairement membre de droit, mais avec seulement quatre membres désignés par le maire de Laval (au lieu des onze précédemment). L'association, en avril 1995, devient Laval Hébergement, et change de logo. Elle a maintenant pour but « *de gérer des lieux d'hébergement temporaire pour des personnes qui travaillent ou en capacité à travailler, prioritairement âgées de plus de 25 ans ; de faciliter éventuellement l'accès des personnes accueillies à un logement définitif et, si nécessaire, de mener toute action susceptible de favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle* ». L'insertion professionnelle, qui faisait déjà partie des pratiques, est ainsi légitimée dans les statuts...

